

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE LA MINICIPALITÉ

Le conseil municipal de la Municipalité de Vallée-Jonction a adopté, lors de sa séance du 8 septembre 2026, la résolution numéro 2026-009-164. Cette résolution a pour objet d'autoriser PPCMOI pour la construction d'un ensemble immobilier multifamiliale sur les lots 3 715 845 et 3 715 849 situés dans la zone M-4.

Cette résolution est sujet à l'approbation des personnes habiles à voter. Les personnes intéressées peuvent demander que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et signature dans le registre ouvert à cette fin.

Conditions pour être une personne habile à voter

Pour avoir droit de signer le registre, toute personne doit, en date du 10 août 2026, remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique, majeure (18 ans ou plus), de nationalité canadienne et ne pas être sous curatelle ni privée de ses droits électoraux;
- Être domiciliées dans la **zone M-4** sur le territoire de la municipalité depuis au moins 6 mois, au Québec;
- Être depuis au moins 12 mois propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire dans la zone **M-4**.

Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
- Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 août 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Consultation du registre

Le registre sera ouvert **lundi 21 septembre de 9h à 19h sans interruption**. Il sera tenu au bureau municipal situé au **253, rue Jean-Marie-Rousseau, Vallée-Jonction (QC) G0S 3J0**.

Une personne habile à voter doit présenter une pièce d'identité officielle pour signer le registre (ex : permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport).

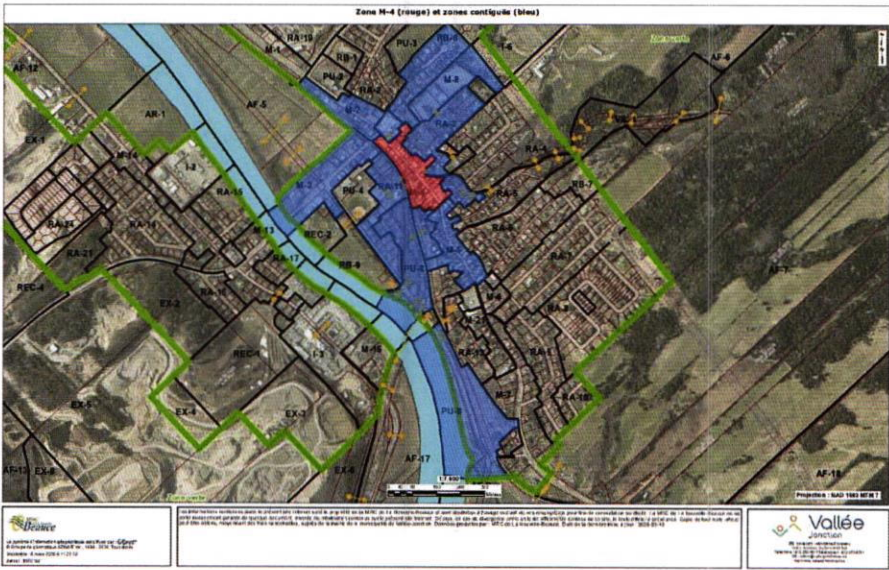
Nombre de signatures requis

Le nombre de signature requis pour que la résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 14.

Si ce nombre de signature n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La résolution peut être consulté par toutes les personnes intéressées durant les heures normal d'ouverture du bureau municipal ou sur le site Internet de la municipalité.

L'emplacement du PPCMOI correspond au **269, rue Principale** et est illustré ci-dessous par la zone en rouge :



Les résultats de la procédure d'enregistrement seront déposés le 6 octobre 2026 lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Vallée-Jonction, qui sera tenue au lieu des séances.

Ladite résolution entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Donné à Vallée-Jonction (Québec), ce **15 septembre 2026**

Émilie Marcoux-Mathieu

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **15 septembre 2026**

Émilie Marcoux-Mathieu

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière